

Avis citoyen
à l'attention du
Haut-Commissaire à la réforme des retraites

« A quelles conditions la confiance de tous dans le système de retraite peut-elle être renouvelée ? »

« A quelles conditions la confiance de tous dans le système de retraite peut-elle être renouvelée ? »

Le 2 décembre 2018

INTRODUCTION

Nous sommes un groupe de 15 citoyens issu de divers milieux sociaux, illustrant bien la diversité des secteurs d'activité. Nous avons entre 20 et 75 ans (étudiants, fonctionnaires, expatriés, salariés, artisans, retraités, bénéficiaires du RSA, micro-entrepreneurs) et sommes ici en tant que citoyens. Nous ne parlons qu'en notre nom propre, pas au nom de notre profession, ni d'un parti politique ou d'un syndicat. Nous venons de la France entière. Nous ne nous connaissions pas avant de participer à cet atelier citoyen, et nous avons des niveaux de connaissance très variables – voire inexistantes – sur le sujet des retraites. Nous sommes là dans le cadre d'une démarche de consultation citoyenne à l'occasion de la future réforme du système de retraite. La finalité est de parvenir à la rédaction d'un avis collectif répondant à la question suivante : à quelles conditions la confiance de tous [et toutes] dans le système de retraite peut-elle être renouvelée ?

Nous avons bénéficié de différentes formations et interventions reprenant les aspects historiques, philosophiques, sociologiques, économiques, techniques du système actuel de retraite et de la réforme. Ce qui a fait la richesse des interventions, c'est la pluralité des discours. Si nous avons entendu le Haut-Commissaire qui nous a présenté les grands axes de sa réforme, nous avons également rencontré des partenaires sociaux de tous bords, des sociologues, un philosophe (particulièrement sur la notion de confiance), des économistes. Nous avons également eu une présentation des modèles suédois et allemand avec leurs avantages et leurs inconvénients par des intervenants qualifiés.

Dans le cadre de cet atelier citoyen, la question qui nous est posée repose sur le postulat que les Français et notamment les jeunes auraient pu perdre une totale confiance envers leur système de retraite. Par exemple, nous entendons souvent les discours suivants « on n'aura pas de retraite », « on cotise pour les autres mais personne ne cotise pour nous ». Tous les intervenants nous ont pourtant rassurés en nous précisant que le système actuel est quasiment à l'équilibre. Cela entre en contradiction avec la rumeur populaire. Il semblerait que nous soyons dans un contexte difficile de confiance, du fait de la succession de réformes ces dernières années. Pour une majorité du groupe, les événements actuels de protestation populaire (« les gilets jaunes ») risquent de rendre difficile la réforme des retraites.

Il nous semble nécessaire pour répondre à cette question de définir la notion même de confiance. C'est tout l'enjeu si l'on souhaite l'appliquer au champ des retraites. Nous comprenons qu'il s'agit tout d'abord d'une attitude à laquelle nous pouvons nous fier, sur laquelle nous reposer, et qui présuppose le fait de reconnaître une certaine notion de vulnérabilité. En effet, pour avoir confiance en quelqu'un ou quelque chose, cela implique de s'en remettre à autrui.

Cette confiance peut s'exprimer tant au niveau individuel (par exemple, avoir confiance en ses proches) que collectif (avoir confiance en la société).

La confiance s'inscrit dans le temps : dans le passé nous pouvons nous reposer sur des preuves tangibles, mais concernant l'avenir, et c'est ça qui pose problème, c'est une question de représentation, une spéculation. Nous comprenons que la confiance au niveau collectif est donc fondée sur une recherche impartiale et désintéressée du bien commun.

A la façon d'une recette de cuisine, nous proposons les cinq ingrédients à faire mijoter pour la confiance dans le système de retraites :

- L'universalité,
- La solidarité,
- L'information et la communication transparente,
- La stabilité, la gouvernance et la transparence du système
- La transition vers le futur système.

UNIVERSALITE

L'universalité est l'un des critères de confiance envers le système de retraite ; si cela concerne tout le monde, cela nourrit la confiance.

Tout individu doit être assuré d'avoir une retraite. L'universalité implique qu'il n'y ait plus 42 régimes (dont certains peuvent être perçus comme plus avantageux que d'autres) et que l'on évolue vers **un seul régime unique et harmonisé**. Les mêmes règles de calcul pour tous sont nécessaires, ainsi qu'un âge plancher de départ à la retraite identique pour tous (auquel on puisse partir à taux plein).

Nous nous interrogeons sur la manière de prendre en compte des spécificités (carrières longues, pénibilité, etc.) dans ces règles uniques de calcul.

Une des conditions de l'universalité est l'équité.

En cas de système à point, pour avoir un niveau de pension équitable, il serait nécessaire d'intégrer une progressivité par rapport au montant des revenus.

Il serait utile d'intégrer un dispositif qui prenne en compte les disparités des montants de revenus et donc des pensions. Pour corriger cela, il faudrait que la valeur du point reflète les différences de revenus. Par exemple : la pension d'une personne qui a travaillé au SMIC toute sa vie doit être significativement supérieure à celle d'une personne n'ayant jamais travaillé. Cela induit une prise en compte de la valeur du travail. Aujourd'hui, le delta entre les 800 ou 900 euros annoncés dans le cadre de l'ASPA et les 85% du taux de remplacement d'une personne au SMIC n'est pas suffisant.

Nous nous posons la question pour les hauts salaires. Il n'y a pas de consensus sur cette question et nous souhaitons exprimer les différents points de vue.

D'une part, une partie du groupe pense que les hauts salaires ne doivent pas être pénalisés à la retraite. Une personne ayant travaillé toute sa vie et ayant atteint un salaire assez élevé, ne doit pas être pénalisée, la valeur de son travail doit être reconnu.

D'autre part, d'autres participants pensent que les hauts salaires doivent contribuer à la solidarité nationale et donc cela induit une pondération de la valeur du point en fonction du montant des revenus.

Une question se pose : pour une personne qui, à l'issue de ses études, a commencé sa carrière avec un haut salaire et une personne qui a évolué dans sa carrière et termine avec le même salaire, le calcul doit-il être le même ?

L'universalité concerne également l'égalité femmes-hommes. Les inégalités à la retraite reflètent également les inégalités du travail et il est attendu que le système de retraite les corrige. Une femme touche un salaire inférieur à celui des hommes et doit, pour différentes raisons, réduire ou interrompre

son activité à certains moments. Nous posons alors la question de savoir comment le système de retraite corrige cela. Un niveau de points plus fort pour les retraités des femmes concernées, qui reste à définir, serait à envisager.

Nous rappelons que l'égalité femmes-hommes doit se faire surtout sur l'égalité salariale.

La retraite doit prendre en compte les congés et temps partiels liés à la parentalité. La société évolue : ces droits et les compensations doivent également être ouverts à tous, hommes et femmes.

SOLIDARITE

Actuellement, la solidarité est un principe fondamental du système de retraite qu'il faut absolument conserver.

Solidarité entre les générations

Ce principe est notamment mis en œuvre par le **principe de répartition** : il permet de lier les générations. La retraite, pour fonctionner, doit reposer sur **un pacte intergénérationnel** : les actifs cotisent pour payer les pensions des retraités et profiteront à leur tour des cotisations des générations suivantes, qui doivent également avoir confiance dans le fait qu'ils pourront bénéficier de ce système.

La pension est un juste retour des efforts et du travail dont le niveau doit permettre aux retraités de vivre dignement, de profiter de la vie après les années de travail, d'être libres de leur temps, d'être autonomes financièrement. En outre, les retraités jouent un rôle important dans le soutien aux autres générations, auprès de leurs enfants et petits-enfants, voire de leurs parents dépendants.

Solidarité entre les actifs

Le système de retraite doit reconnaître **la pénibilité** qui altère l'espérance de vie à la retraite : cette prise en compte doit être reconnue et acceptée par les actifs, par solidarité entre travailleurs. Cela exige une définition partagée et acceptée par tous de ce qu'est la pénibilité, qui doit évoluer en même temps que le monde du travail.

Cette solidarité s'exprime aussi sur l'ensemble **des aléas de la vie** (heureux et malheureux) : maladie de longue durée ou chronique, handicap, maternité, difficultés de parcours professionnel, chômage, accidents de la vie, expatriés, etc. Ces situations ne doivent pas pénaliser doublement les individus (perte de revenus pendant la vie active et faible retraite). En effet pour avoir confiance, chacun doit pouvoir avoir l'assurance d'une pension minimum quand il sera à la retraite, qui valorise le travail effectué, même dans des parcours irréguliers. Personne ne doit être laissé sur le bord du chemin. Il est donc nécessaire de trouver des règles justes (par exemple, d'attribution de point) pour pallier les périodes de non cotisations. Elles doivent être connues, acceptées par tous et induire un financement adapté.

La notion de solidarité, et sa traduction financière dans les droits du système de retraite, doit aller de pair avec une **notion de responsabilisation** pour encourager au travail.

Si on n'informe pas, on exclut.

Il nous semble important et essentiel qu'il y ait un accès à l'information pour tous et plus large, facile et clair. Nous distinguons trois types d'informations :

- Celles qui sont largement diffusées par le gouvernement
- Celles plus précises qui sont mises à disposition si on veut aller plus loin
- L'accompagnement à l'information et aux démarches

Nous tenons à ce qu'il y ait de la pédagogie et de l'accompagnement : on s'aperçoit que pour beaucoup d'entre nous, la curiosité sur le système de retraite n'a pas été « titillée » avant l'atelier sur ce sujet. L'information doit venir à nous. Par exemple pour le passage à 80km/h sur les nationales ou sur le prélèvement à la source, le gouvernement a fait des spots publicitaires. Il faut également une démarche personnelle qui repose sur un accompagnement dès l'adolescence.

Nous proposons deux approches en termes de communication, une pour les plus jeunes et une pour le reste de la population.

Pour les plus jeunes

Les jeunes peuvent être méfiants par rapport à la retraite. On ne doit pas découvrir la retraite à 30 ans. Le fait de sensibiliser dès le plus jeune âge est majeur pour nous. Via les cours d'éducation civique, les jeunes pourraient être formés sur le système de retraite et ses origines. L'enjeu n'est pas d'obliger à avoir confiance mais d'informer pour aider à avoir un avis, et contribuer à être un acteur. Au collège, on pourrait parler des principes de bases : expliquer le système social, la solidarité. Cela ferait partie de l'instruction civique. Le sujet doit être accessible et adapté aux âges des jeunes. Ensuite au lycée, un rappel pourrait être fait en terminale, cela permettrait d'ouvrir le débat, de discuter. Si l'école ne joue pas ce rôle, les jeunes se calent sur l'émotion de leur environnement familial. Les enfants apprennent à l'école, et ainsi les parents apprennent en même temps en vérifiant les devoirs des enfants.

Pour le reste de la population :

La réforme est portée par le ministère des solidarités et de la santé : ainsi, il nous apparaît important que les raisons qui justifient le projet de réforme soient partagées avec les Français. Par exemple, si la réforme implique que les pensions soient revues à la baisse, nous pensons qu'il est nécessaire de savoir pourquoi : est-ce pour la solidarité ? Est-ce pour assurer la viabilité à plus long terme du système ? Sachant que le système aujourd'hui est quasiment à l'équilibre, il est attendu que les raisons du changement soient expliquées. C'est le principe même de transparence. Nous attendons des messages clairs, des messages simples, basés sur des données chiffrées, et qui puissent donner aux citoyens de la visibilité sur plusieurs décennies.

Pour cela, nous proposons **plusieurs outils de communication** : si certains existent déjà, ceux-ci doivent être valorisés pour que tous les citoyens puissent les connaître.

- Utiliser les réseaux sociaux : une page officielle du gouvernement qui permet d'expliquer la réforme.
- Envoyer un fascicule papier qui explique le projet de réforme. Il permet notamment d'inclure les citoyens qui n'ont pas d'accès à internet. Nous imaginons un fascicule envoyé à tout le monde, qui présenterait les enjeux économiques et sociaux. Ce document serait politiquement neutre, et très factuel. Il pourrait également présenter tout ce qui peut aider les citoyens à mieux comprendre le système de retraite : présenter les interlocuteurs de proximité, présenter le site qui permet de calculer ses droits. Nous sommes conscients que tout le monde ne prendra pas connaissance de celui-ci, mais nous pensons que s'il est envoyé, cela relève de la responsabilité de tous les individus de pouvoir se renseigner.

- Produire des petits spots télévisés explicatifs. Nous proposons, par exemple, le format suivant : un sujet, une minute. Les vidéos pourraient présenter différentes situations « Si je suis retraité, si je suis jeune, etc. ». A la fin des spots, il nous semble important de faire un renvoi vers le site internet qui présente le projet de réforme ou le fascicule papier envoyé. Les spots sont produits par le gouvernement, mais sont simples et ludiques.
- Donner des éléments d'informations aux associations, aux maisons de quartier et aux antennes de proximité. Ce sont des lieux d'échanges, des lieux de vie dans lesquels les citoyens peuvent trouver des renseignements sur différents thèmes, tels que la retraite.
- Un numéro vert, dédié au sujet des retraites, gratuit, et avec des amplitudes horaires larges (une nocturne un soir par semaine, le samedi, etc.). Des conseillers répondent aux inquiétudes et questions des citoyens, et aident à faciliter les démarches.

Enfin, tout le groupe est d'accord sur le fait qu'il ne faut pas multiplier les interlocuteurs en charge de porter la réforme des retraites, afin qu'il y ait un discours officiel unique, reconnu, et légitime. Monsieur Delevoye pourrait porter ce discours.

Les médias quant à eux peuvent créer un espace de discussion pour que des points de vue puissent être exprimés et que des débats soient ouverts.

Ce point ne fait pas consensus au sein du groupe sur le rôle à jouer par les médias.

- Une partie du groupe pense que les médias n'ont pas à relayer une information gouvernementale sans exercer de regard critique. L'intérêt des médias est d'analyser et de confronter les points de vue pour avoir un autre regard, dans le respect de la liberté de la presse.
- Une partie du groupe souhaite que les médias diffusent les messages gouvernementaux sur la réforme des retraites sans les commenter, pour ne pas influencer les citoyens.

STABILITE, GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE DU SYSTEME DE RETRAITE

Pour maintenir la stabilité du système, condition *sine qua non* de la confiance, **il faut s'assurer qu'il ne soit pas remis en cause à chaque changement de gouvernement**. La moitié du groupe propose que ces principes fondamentaux soient inscrits dans la constitution : un système par répartition, universel et solidaire.

Pour piloter le système et l'adapter aux éventuels changements sociétaux, **une nouvelle instance de gouvernance doit être créée**. Cette instance doit être composée de citoyens représentatifs de la diversité en France, de tous les partenaires sociaux (y compris des syndicats de jeunes) et de l'Etat qui n'aura pas vocation à être majoritaire. Des experts extérieurs à cette instance seront sollicités pour la prise de décisions. Cette instance aura aussi pour vocation de communiquer au plus grand nombre sur les décisions prises et que cela soit argumenté pour rendre l'information claire aux yeux de tous. La communication sera faite par un trio (citoyen, partenaire social, Etat). Elle sera garante de l'affectation des ressources pour s'assurer que toutes les cotisations sont bien attribuées aux pensions de retraite. Si la mise en place d'un système de retraite à points est retenue, l'instance sera en charge de fixer la valeur du point, de son indexation et des éventuelles pondérations à mettre en place.

Il faudra déterminer des règles précises quant aux nominations de cette instance et de son renouvellement. Il faudra s'assurer que les citoyens ne se sentent pas influencés, qu'ils soient formés ou du moins assez armés pour rester indépendants, qu'ils ne soient pas en difficulté et s'assurer des modalités pour que cela reste une instance paritaire.

La perspective d'un changement de système de retraite engendre de l'inquiétude : allons-nous perdre une partie des droits que nous avons acquis ? Comment les annuités déjà acquises vont-elles être converties en points ? Comment le passage de 42 régimes à un seul régime va-t-il se passer ? Y aura-t-il des gagnants et des perdants ? Une période de transition est nécessaire pour s'assurer que personne n'y perde, comme par exemple les fonctionnaires qui ont leur retraite calculée sur leurs derniers mois parce qu'ils ont des salaires qui n'évoluent pas selon la même structuration que les salariés du privé. Si on veut adhérer à un régime unique, il va falloir intégrer des compensations pour que tout le monde accepte de faire des compromis. Le but est d'arriver à un régime unique qui prenne en considération tout le monde.

Quel que soit l'avis sur le futur système de retraite, la phase de transition est particulièrement cruciale pour avoir confiance dans le système de retraite et dans sa propre (future) retraite. Elle doit être particulièrement bien menée.

Au moment de la transition, il sera nécessaire d'avoir des éléments de réponse sur :

La durée totale de la transition et ses modalités :

- Certains régimes ou métiers changent-ils de système avant d'autres ? Le rythme de transition sera-t-il le même pour le public et le privé ?
- Par quelles étapes se fait cette transition ?
- Comment être sûr de ne pas sous-estimer le temps technique nécessaire à la transition (outillage informatique, formation des professionnels, etc.) ?

Les modalités de passage entre les 42 régimes et un régime unique :

- Comment cela va se passer et sur quelle période ?
- Quelle prise en compte des spécificités dans ce nouveau système ?

Nos interlocuteurs pendant cette transition :

- Qui seront nos référents, si ce ne sont plus nos caisses de retraite initiales ?
- Quelle transmission de nos dossiers à ces nouveaux référents ?
- Quelle formation et accompagnement pour avoir l'assurance d'une bonne prise en compte de toute notre carrière (notamment pour les cas spécifiques et personnes polyensionnées) ?

Les règles de calcul qui vont permettre la conversion des droits déjà acquis en points : ce point est essentiel pour avoir l'assurance que le changement de système ne sert pas à faire baisser les pensions de tous de manière mécanique.

Nous insistons, au-delà de ces informations générales qui doivent être claires et pédagogiques, sur la nécessité d'une information personnalisée sur la situation de chacun pour vérifier que personne ne perde au change dans le système.

Cela pourrait passer par plusieurs canaux, par exemple :

- un simulateur dans l'espace personnalisé en ligne sur les retraites, qui permette de comparer notre future retraite dans l'ancien et le nouveau système ;
- des réunions organisées localement par les caisses de retraite ;
- un travail de sensibilisation par les services « ressources humaines » des entreprises (un décryptage de la partie « retraite » de la fiche de paye).

CONCLUSION

Le groupe a identifié les conditions indispensables d'une relation de confiance entre les citoyens et le système de retraite :

- l'universalité du système : mêmes règles de calcul, équité, certitude d'une retraite,
- la solidarité : la retraite comme pacte entre les générations, entre les actifs,
- une information transparente, accessible à tous qui permette de comprendre pour avoir confiance
- la stabilité, avec la création d'une instance de gouvernance nouvelle paritaire et citoyenne,
- une transition claire et définie.

Cet avis est le fruit d'un fort investissement de notre part en termes de temps et d'échanges riches avec des intervenants. Nous attendons que cet avis soit écouté, considéré et pris en compte. C'est une question de confiance !

Cet avis a été rédigé et adopté à l'unanimité le 2 décembre 2018 par :

- Amel, Paris (75)
- Claire, région parisienne
- Claude, Lomme (59)
- Delphine, Rouen (76)
- Jeanne, Choisy le Roi (94)
- Laurent, Wambez (60)
- Laurent, Préseau (59)
- Marc, Oullins (69)
- Mina, Paris (75)
- Moktar, Bron (69)
- Moussa, Pantin (93)
- Cyrille, Varangeville (54)
- Nicolas, Paris (75)
- Virginie, Lille (59)



Objectif de l'atelier citoyen

L'atelier citoyen est un dispositif de participation élaboré par la DITP qui permet de questionner de manière crédible et sincère un groupe de citoyens représentatifs de la diversité de la population française sur une thématique mise en débat en amont d'une décision, d'un programme de travail ou d'un projet de loi.

Une démarche pilotée par la DITP avec un comité de pilotage composé d'experts indépendants du commanditaire

Le dispositif garantit l'indépendance de la démarche, la transparence des résultats et de la méthode employée. Il est piloté par la DITP avec le soutien de ses partenaires. Il est également **placé sous le regard vigilant d'un garant** dont le rôle est de veiller à ce que les citoyens bénéficient d'une information objective leur permettant de rendre un avis éclairé. Elles veillent également au respect de l'expression et de la prise en compte de tous les avis.

La question posée aux citoyens est définie par un comité de pilotage indépendant, après audition du commanditaire.

Pendant deux weekends, complétés par des formations en ligne, les citoyens composant le groupe suivent **des formations à caractère pluriel ou contradictoire** entendent **des intervenants aux points de vue différents** et ont la possibilité **d'auditionner des personnes de leur choix** pour se former une opinion éclairée.

L'avis citoyen auquel aboutit le groupe de citoyens **est le fruit d'un travail collectif, construit et informé**. Cet avis collectif peut prendre en compte les points d'accords et de désaccords.



Les équipes mobilisées

Le commanditaire : le Haut-Commissaire à la réforme des retraites

Remise du mandat par le commanditaire aux citoyens et remise de l'avis par les citoyens

Les garantes : Sandrine Rui et Marion Paoletti (Université de Bordeaux)

La définition et la mise en œuvre de l'Atelier Citoyen

Les référents DITP

Pilote du dispositif

- **Aude Costa de Beauregard**, cheffe de service
- **Céline Pelletier**
- **Amélie Gautheron**
- **Jim Scheers**

Les référents sont appuyés de prestataires contribuant au recrutement du panel de citoyens (HD Quali) et à la coordination de l'atelier (PwC / Breasy)

Les membres experts du comité de pilotage – en charge de l'élaboration de la question et du programme de formation

- **Emmanuel Bretin**, Secrétaire général du Conseil d'orientation des retraites (COR)
- **Hélène Garner**, Directrice du département « Travail, emploi et compétences » à France Stratégie
- **Yannick Moreau**, Présidente du Comité de suivi des retraites
- **Bruno Palier**, Directeur de recherche CNRS au Centre d'études européennes et co-directeur du Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP)

Les sessions de l'atelier citoyen

Les animateurs (Missions publiques)

- **Judith Ferrando**
- **Typhanie Scognamiglio**

Le groupe de citoyens rédige l'avis citoyen et le remet au commanditaire



La composition du panel

1. Définition de la cible

Des critères d'inclusion (caractéristiques applicables à tous les citoyens recrutés) : Majeurs / Habitant à trois heures de Paris au maximum / Occasionnels des focus groupes / Equipés d'un ordinateur et d'une connexion Internet / Ne faisant pas partie de la liste des exclusions

Des critères d'exclusion (profils non retenus) : Professionnel de la protection sociale / Enseignants, sociologues, philosophes, chercheurs en sciences sociales, juristes, économistes, politiques, journalistes... travaillant sur les questions de retraite ou de protection sociale / Citoyens activement impliqués dans un syndicat professionnel ou un mouvement/parti politique / Citoyens ayant participé aux autres dispositifs de concertation

Éléments de cadrage spécifiques sur les quotas : Représenter la diversité des différents statuts / les différentes situations de travail / les différents niveaux de rémunération / Sous représenter les personnes retraitées ou prochainement retraitées

2. Critères sociodémographiques

L'objectif n'est pas d'être représentatif statistiquement de la population française.

L'objectif est de **garantir la diversité des profils** et d'avoir suffisamment de personnes recrutées sur chaque strate de quotas.

Pour cela, pour tous les ateliers citoyens, les variables sociodémographiques suivantes sont retenues : sexe / âge / niveau de diplôme / situation familiale /catégorie de communes /département

3. Quotas spécifiques au regard de la question posée

Ces quotas ont pour objectif de représenter la diversité des situations, des opinions, des attitudes par rapport au sujet.

Ces quotas garantissent **des positionnements/postures différents, voire clivants**, sur le sujet.

Sur l'atelier citoyen, 2 points ont été retenus sur lesquels appliquer des quotas :

- La **situation de travail** : la situation professionnelle du participant – le/les régime(s) de retraite
- **La connaissance - l'opinion** sur les questions de confiance en l'avenir – de solidarité, de solidité du système



La structure du panel

Reporting du recrutement pour l'atelier citoyen

- 31 372 mails envoyés
- 2 408 personnes ont répondu à la requête mail
- 1 427 personnes ont refusé de participer
- 964 personnes ont donné leur accord mais n'étaient pas éligibles
- 17 personnes ont accepté et étaient dans la cible

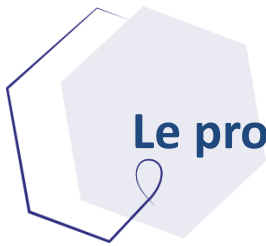
CRITÈRES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

QUOTAS	nbre demandé	Variable	nbre réalisé
1- SEXE			
Femmes	7 ou 8		6
Hommes	7 ou 8		8
2- ÂGES			
18-24 ans	3	± 1	1
25-34 ans	3		4
35-49 ans	5		6
50-62 ans	2 dont impérativement 1 < 55 ans	± 1	2 dont 1 < 55 ans
63 ans et plus	2		1
3- SITUATION FAMILIALE			
Célibataire sans enfant	2	± 1	4
dont 1 personne divorcée	1		
Célibataire ayant (eu) un ou plusieurs enfants dont 1 personne divorcée	3		1
En couple marié ayant (eu) un ou plusieurs enfants	3	± 1	2
En couple non marié ayant (eu) un ou plusieurs enfants	1		2
En couple famille recomposée ayant (eu) un ou plusieurs enfants	2		1
En couple marié sans enfant	1 ou 2		2
En couple non marié sans enfant	1 ou 2		2
En couple famille recomposée avec ou sans enfant	1 ou 2		

QUOTAS	nbre demandé	Variable	nbre réalisé
4- DIPLOMES			
Critère non prioritaire			
Sans diplôme	3		1
Certificat d'études primaires, BEPC, brevet des collèges, CAP/BEP	3		4
Bac professionnel/ technique / général et Bac +2	6		5
Bac+3 et 4	2		2
Bac +5 et plus	1		2
5- LIEU D'HABITATION			
Paris 75	2		3
Petite couronne (Grand Paris) : 92 – 93 - 94	2	± 1	2
Grande couronne - Ile de France : 77 -78- 91 - 95	3		1
Autres départements (à moins de 3h en train)	8	± 1	8
5bis - TAILLE D'AGLOMERATION			
Communes rurales (moins de 2000 habitants)	IdF : 1 / Province : 2	± 1	Province : 2
Communes de moins de 20 000 habitants (entre 2000 et 20000)	IdF : 1 / Province : 2	± 1	Province : 1
Communes de 20 000 à 100 000 habitants	IdF : 1 / Province : 2	± 1	IdF : 3 / Province : 2
Communes de 100 000 habitants et plus	IdF : 1 / Province : 2	± 1	IdF :3 / Province : 3
6- PROPRIETAIRE OU LOCATAIRE			
Locataire de votre logement	6	± 1	7
Propriétaire de votre logement	9	± 1	7

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

QUOTAS	nbre demandé	Variables	nbre réalisé
7- STATUT PROFESSIONNEL			
Emploi à temps plein / secteur public /privé /à votre compte	8	± 1	7
Emploi à temps partiel / secteur public /privé /à votre compte	3		2
En recherche d'emploi	2	± 1	4 dont 1 RSA
Autre – au foyer – maladie/ retraité/étudiant	2		1
7bis - STATUT ACTIFS (9 personnes en activité)			
Fonctionnaires de la fonction publique Fonction publique d'Etat (si possible un professeur)	2		2
Collectivité locale –hospitalière	1		
Salariés du secteur privé	4	± 1	3
Chef d'entreprise			1
Artisans commerçants	1		1
Auto entrepreneur	1		1
Régimes de retraite spéciaux (hors fonction publique)		± 1	
Entreprise à statut : SNCF – RATP – Air France	1		1
Autre	1		
8- CHANGEMENTS DE STATUTS			
Non jamais	5	± 1	7
Oui, une fois (=deux statuts)	7	± 1	5
Oui, deux fois et plus	3	± 1	2
9- CONNAISSANCE DU SYSTÈME DE RETRAITE			
1, 2 ou 3	4	± 2	4
4, 5 ou 6	7	± 2	8
7 ou 8	2	± 2	1
9 ou 10	2		1
10- CONFIANCE DANS LE SYSTEME DE RETRAITE			
Oui beaucoup	3 ou 4	± 2	2
Oui plutôt	3 ou 4	± 2	4
Non plutôt pas	3 ou 4	± 2	8
Non pas du tout	3 ou 4	± 2	0
11- CONNAISSANCE DE LA REFORME			
Non, vous n'en avez pas vraiment entendu parler	4	± 2	1
Oui, mais vous n'en savez pas beaucoup plus	7	± 2	9
Oui et vous suivez le sujet dans les médias / sur Internet	4	± 2	5



Le programme de formation

Samedi 17 novembre 2018

9h00– 9H30

Accueil café des citoyens

9h30 – 11h00

- Mot de bienvenue / Présentation des participants / Présentation du dispositif / Mot de la garante du dispositif / Présentation des règles du jeu et du programme de l'atelier citoyen
- Première exploration des thèmes de l'atelier par les participants

11h00 – 11h20

- Délivrance du mandat et audition de Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites par les citoyens
- Partage de la question posée aux citoyens par Hélène Garner, membre du comité de pilotage

11h20 – 12h30

- Echanges par petits groupes puis échanges avec les intervenants sur le mandat donné aux citoyens

Séquence n°1 – Comment s'est construit le système de retraite ? Quelles sont ses évolutions ? – 13h45 | 14h45

Ce premier temps de formation a pour objectif de présenter la construction du système français à travers ses fondements et ses évolutions successives. Mieux comprendre les besoins auxquels le système de retraite souhaitait répondre, les objectifs et les impératifs défendus à travers les différentes réformes et les raisons qui ont conduit au système de retraite d'aujourd'hui avec 42 régimes différents.

- Anne-Marie Guillemard, Professeur émérite des Universités en sociologie à l'Université Paris Descartes Sorbonne. Membre du comité de rédaction de *Ageing and Society*. Siège à titre d'expert au Conseil d'Orientation des Retraites.
- Delphine Rouilleault, Directrice de cabinet du Directeur général de l'assurance maladie

Séquence n°2 – Le système de retraite français en 2018 – 14h45 | 15h45

Comment s'incarne chaque principe directeur du système de retraite (contribution, solidarité, répartition, redistribution, etc.) Que signifient-ils ? A quelles problématiques entendent-ils répondre ? Comment acquiert-on ses droits aujourd'hui selon le secteur dans lequel on travaille ?

- Gérard Cornilleau, Economiste et chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et ex-directeur des Etudes à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).
- Pascale Breuil, Directrice Statistique, Prospective et Recherche à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

Séquence n°3 – Confiance ? Solidarité ? Équité ? Transparence ? Lisibilité ? De quoi parle t-on ? – 16h00 | 17h00

Ce temps de formation a pour vocation d'amorcer une réflexion sur le thème de la confiance d'un point de vue éthique et philosophique. Cela en abordant les thèmes de la solidarité, de l'équité et de la transparence... pour comprendre les ressorts de la confiance. La réflexion portera également sur les garanties qu'offre aujourd'hui le système de retraite par rapport à ces notions, les limites de la confiance et dans quelle mesure elle est questionnée aujourd'hui.

- Patrick Savidan, Professeur d'éthique et de philosophie à l'Université Paris-Est Créteil

Dimanche 18 novembre 2018

Séquence n°4 – Diagnostics sur le système actuel et propositions pour un nouveau système de retraite - 9h00 | 10h00

Ce temps de formation vise à présenter plusieurs diagnostics du système actuel et d'entendre trois positionnements différents sur ce qui serait à faire pour un nouveau système de retraite. Cette table ronde abordera le sujet sous l'angle de la confiance: quels en sont les ingrédients ? A quelles conditions peut-on rétablir la confiance ? Pourquoi réformer ? Dans quelles mesures un nouveau système se justifie-t-il ?

- Antoine Bozio, Economiste à l'Ecole d'économie de Paris
- Dominique Libault, Directeur de l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale
- Henri Sterdyniak, Economiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

Séquence n°5 – Vers un système universel de retraite : La proposition du Haut-Commissaire à la réforme des retraites – 10h00 | 11h00

Présentation des enjeux et des principes du futur système universel de retraite.

- Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites

Séquence n°6 – Présentation du baromètre de la DREES – 11h15 | 12h00

Le Baromètre d'opinion de la Drees suit chaque année depuis 2000 l'évolution de l'opinion des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale et des inégalités sociales. Depuis 2014, il intègre un module portant sur la cohésion sociale, analysé en collaboration avec la direction générale de la cohésion sociale.

- Adrien Papuchon, Responsable du Baromètre d'opinion de la DREES

Echanges entre citoyens – Synthèse collective du weekend et préparation du second weekend – 12h00 | 17h00

Les participants font un point collectif sur leur appropriation de la question, les premiers éléments de réponse et les sujets à creuser lors du week-end 2.

Sessions en ligne mercredi 21 & 28 novembre 2018

Mercredi 21 novembre 2018 – Zoom sur les modèles suédois et allemand – 19h | 20h30

- Dominique Acker, Inspectrice générale des affaires sociales (IGAS)
- Marius Lüske, Economiste et analyste de politiques sociales à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

Mercredi 28 novembre 2018 – Auditions des personnes choisies par les citoyens – 19h | 20h30

- Philippe Laffon, Secrétaire général adjoint auprès du Haut-Commissaire à la réforme des retraites

Audition sur la question des caractéristiques du système à point et sur la phase de transition dans la perspective de la réforme du système de retraite

- Paulo Gemelgo, adjoint à la Cheffe de l'IGAS

Audition sur les questions liées à la solidarité et à la prise en compte des parcours de carrière et de vie heurtés.

Samedi 1^{er} et Dimanche 2 décembre 2018

Les prises de position et les controverses de la réforme – 9h30 | 12h00

Rencontre en petits groupes avec les partenaires sociaux sur ce que devraient être les conditions à réunir pour renouveler la confiance de tous envers le système de retraite en France.

Partenaires sociaux présents :

- M. Frédéric Sève, Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)
- M. Serge Lavagna, Confédération Générale des Cadres (CGC)
- M. Gilles Oberrieder, Confédération Générale du Travail (CGT)
- M. Philippe Pihet, Force Ouvrière (FO)
- Mme Valérie Corman, Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
- M. Dominique Corona, Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)

Auditions complémentaires – 12h15 | 13h00

- Frédérique Nortier Ribordy, Chargée de mission au Conseil d'orientation des retraites

Audition sur les questions sur la part des retraites dans le PIB et le montant des pensions dans le futur système à points et sur les modalités de financement du système

Rédaction de l'avis – du samedi 1^{er} décembre 14h00 au dimanche 2 décembre 17h00

